

LES CONFLITS FRONTALIERS DANS LES LAMIDATS PEULS DU NORD CAMEROUN : LE CAS DU CONFLIT FRONTALIER ENTRE LES LAMIDATS DE NGAOUNDERE ET REY-BOUBA AUTOUR DE LA ZONE DE « MBERE »

Pascal GRENG

Enseignant-Chercheur

Département d'Histoire/FALSH

Université de Ngaoundéré (Cameroun)

(+237)695537079/677746369

pascalgreng@gmail.com

Résumé :

Les entités politiques traditionnelles peules appelées lamidats, sont des véritables Etats à des tailles réduites propres à l'Afrique. Tout comme les Etats modernes, ces entités traditionnelles se trouvent parfois dans des multiples conflits, notamment les conflits frontaliers. C'est le cas du conflit frontalier qui opposa les lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba dans la Zone de MBERE. Ce travail pose le problème de la question des frontières et des frontières en question dans les lamidats peuls de Cameroun septentrional. Dès lors, l'on se pose la question de savoir : comment a été géré ce litige frontalier entre les lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba autour de la Zone de Mbéré ? L'objectif étant de booster le vivre ensemble harmonieux entre les lamidats peuls du Nord Cameroun. Pour la réalisation de ce travail, nous avons eu recours aux sources écrites et orales dans une méthodologie combinant les enquêtes de terrain et recherches documentaires. Il ressort que le dialogue permanent entre les souverains des deux lamidats sous la bannière de l'Administration Coloniale de l'époque et surtout la démarcation des frontières par l'Administration coloniale ont permis de résoudre ce différend frontalier et créer un climat d'entente mutuelle et durable entre les deux lamidats, condamnés par la géographie et l'histoire de vivre ensemble.

Mots clés : Conflit, Frontière, Lamidats, peul, Nord Cameroun, Mbéré.

Introduction générale

L'espace dans lequel se déroule ce travail qui porte sur les conflits frontaliers dans les lamidats peuls, est le Nord-Cameroun. C'est bien l'espace qui couvre toute la partie septentrionale du Cameroun. L'expression Nord-Cameroun utilisée dans ce travail renvoie aux territoires qui s'étendent du plateau de l'Adamaoua, encore appelé *lesdihossereau* Sud, jusqu'au lac Tchad au Nord (12 N°) (M. Z. Njeuma (éd), 1989, p.18) dans la zone des savanes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Au début de la fondation des différents lamidats, cet espace était alors appelé *Fombinaou Fumbina* ou encore « Émirat de l'Adamawa », qui est en réalité la province méridionale du califat de Sokoto. Cet Émirat dont la capitale est Yola, est fondé au début du XIXe siècle par Modibbo Adama (1770-1848) (Hamadou Adama, 2016, p.46) lieutenant du Cheikh Ousman dan Fodio (1754-1817) à la suite d'une action militaire plus connue sous le nom de Jihad. Cet espace désignait donc le Sud par rapport au Centre qui était Sokoto (Sa'adAbubakar, 1970, pp. 42-44). C'est dans cet Emirats de l'Adamawa que les peuls, après avoir conquis des vastes territoires vont l'ériger en des entités politiques traditionnelles appelées lamidats (D. Abwa, 1980, p. 145) au nombre desquels ceux de Ngaoundéré et Rey-Bouba. Ces lamidats sont des véritables Etats à des tailles réduites, propres à l'Afrique. Le qualificatif de traditionnel, jusqu'alors attribué à ces structures politiques africaines, est loin de reproduire véritablement l'univers et la nature de la réalité

propre au pouvoir politique africain précolonial. Tout comme dans les Etats modernes, ces entités politiques traditionnelles se trouvent parfois dans des multiples conflits, notamment les conflits frontaliers. C'est le cas du conflit frontalier qui a opposé les leslamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba autour de la zone de Mbéré située à l'Est du Lamidat de Ngaoundéré et au Sud-Ouest du lamidat de Rey-Bouba. Le travail pose le problème de la question des frontières et les frontières en question dans les lamidats peuls du Nord Cameroun. L'objectif de cette étude est de booster le vivre ensemble harmonieux, gage du développement dans le Cameroun septentrional en particulier et au Cameroun en général. Dès lors, l'on se pose la question de savoir : comment a été géré ce litige frontalier entre les lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba autour de la zone de Mbéré? Pour la réalisation de ce travail, nous avons eu recours aux sources orales et écrites dans une méthodologie combinant les enquêtes de terrain pour des témoignages oraux et recherches documentaires. L'origine des foubé fondateurs des lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba, l'avènement desdits lamidats, le Dialogue permanent entre les souverains desdits lamidats sous la houlette de l'Administration coloniale française et surtout la démarcation des frontières de ces entités politiques traditionnelles par L'Administration Coloniale sont entre autres les aspects à mettre en exergue dans ce travail qui porte sur les conflits frontaliers dans les lamidats peuls du Cameroun septentrional.

I- Aux Origine des Foulbé fondateurs des lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba

Il est aujourd'hui une réalité que les principaux clans des Foulbé qui se sont installés dans la partie septentrionale du Cameroun au XVIII^e siècle en provenance de l'Ouest africain étaient des nomades superficiellement islamisés. La thèse selon laquelle, c'est sous pression de la guerre qu'ils ont été obligés de désert les régions d'accueil ne semble pas tout à fait fondée. Plutôt, ils furent contraints par l'action conjuguée de la dégradation de l'environnement et de la perte de leur bétail (Hamadou Adama, 2002, p. 174). La recherche des pâturages pour leurs nombreux troupeaux de zébus était, semble-t-il la principale raison de toutes les migrations peules avant l'annonce du *Jihad* d'Ousman dan Fodio en 1806 dans l'Adamawa.¹

En réalité, les Foulbé des différents lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba, sont de la famille des Wollarbé et Yllaga(P. Greng, 2018, p. 47) Leur histoire est alors étroitement liée à celle de l'ensemble des Foulbé de l'Adamawa. En effet, les Foulbé de l'Adamawa sont présentés comme un peuple qui se réclame dans le lointain passé d'un ancêtre commun. Dans cette perspective, le capitaine Kurt Vont Strumpell rapporte une légende qui retrace l'origine commune de ce peuple. Il ressort de cette légende que des

¹ Le terme Adamawa désigne ici l'unité géopolitique correspondant à l'ancien émirat peul, contrairement à Adamaoua qui a une acception orographique désignant le haut-plateau qui correspond en gros à l'actuelle Région (ancienne Province) du même nom. Modibbo Adama, selon l'opinion la plus répandue, aurait donné son nom à Adamawa, territoire qu'il a conquis.

Foulbé, en l'occurrence Vaja et Rendi, descendants directs d'Oukba, ancêtre des Foulbé, auraient quitté Mallé et se seraient dirigés vers l'Est avec leurs familles. Après de nombreuses pérégrinations, Vaja et Rendi se seraient installés dans la région de l'Adamawa. Vaja et Rendi seraient respectivement les ancêtres des familles Wollarbé qui fondèrent Ngaoundéré et Yllaga fondateurs de Rey-Bouba(K. Strumpell, 1912, p. 25). Cette légende rapportée par Strumpell sur les Wollarbé et les Yllaga est confirmée tout au moins en ce qui concerne les migrations des Foulbé de l'Ouest africain vers l'Est, par beaucoup d'autres auteurs tel que Delafosse. Ce dernier reconnaît dans ses écrits que des Foulbé partirent du Fouta-Tôro pour émigrer vers l'Est(M. Delafosse, 1912 p. 33).

Abondant dans le même ordre d'idées, Eldridge Mohammadou, qui a recueilli la tradition orale chez les Yllaga de Rey-Bouba, rapporte que ces derniers réclament pour ancêtre Oukba et rattachent leur origine au Fouta-Tôro dans l'ancien empire du Mallé(E. Mohammadou, 1979, p. 13-15). Les Yllaga durent quitter Fouta-Tôro suite à une dispute entre deux frères. Ils migrèrent alors vers l'Est jusqu'à traverser le pays Haoussa avant de gagner le Bornou, d'où ils continuèrent la migration vers le Sud afin de s'installer définitivement dans l'Adamawa.

Retraçant par ailleurs leur processus migratoire, certains chercheurs vont plus loin, situant le foyer de la civilisation peule dans la zone égypto-nubienne. Hamadou Adama et Thierno Mouctar Bah partagent ce point de vue(Hamadou Adama & T. M. Bah, 2001, p. 14). Selon eux, les Peuls

partagent quelques liens de convergences avec les Ethiopiens, les Tutsi y compris certains peuples occupant le Bassin du Nil. Ils auraient séjourné au Sud de l'Egypte jusqu'au Vème millénaire avant de débiter une longue migration vers l'Ouest. La région de l'Est n'a pas été en réalité l'objet de leur convoitise. Cependant, l'Ouest était leur zone cible et surtout qu'à cette période le Sahara était encore verdoyant.

Le Sahara verdoyant va malheureusement se dessécher à la fin de la période dite néolithique. C'est ce qui va sans doute contraindre les pasteurs nomades à changer de foyer pour se diriger vers la zone soudano-sahélienne. Entre autres facteurs qui ont favorisé leurs migrations, figurent en bonne place la recherche des pâturages, la croissance démographique, mais aussi et surtout l'instauration d'une politique rude dans leur lieu d'accueil. Fort de ce constat, Hamadou Adama et Thierno Mouctar Bah affirment :

Qu'à cela, il faut ajouter une conjoncture politique difficile, avec l'émergence d'Etats centralisés que sont le Tékrou, le Ghana, le Mali et le Songhay. Dans ce contexte, les Foulbé furent soumis à des diverses vexations. Dès lors, ils préfèrent se dérober du pouvoir central et conduisent vers l'Est leur bétail (Hamadou Adama & T. M. Bah, 2001, p. 14).

Les Wollarbé et les Yllaga reconnaissent et confirment qu'ils viennent de l'Afrique de l'Ouest, plus précisément du Fouta-

Tôro². Cependant, les avis divergent sur le premier à précéder l'autre sur le chemin en partant de l'Ouest. Les Wollarbé rapportent qu'ils sont les premiers à franchir la route avec les Bâ'en appelés autrement les feroobé, c'est-à-dire avant les Yllaga³ ; alors que les Yllaga réclament la prééminence de leur famille sur la famille Wollarbé. Aussi, affirment-ils que, c'est dans leur famille que fut transmis par succession un des tambours de guerre de Oukba qui avait été rapporté de la Mecque à Mallé par celui-ci.⁴

À la lumière de ce qui précède, nous sommes en face de deux affirmations qui, toutes reconnaissent qu'en général les différents groupes Foulbé qui s'établirent dans l'Adamawa au nombre desquels les Wollarbé et les Yllaga qui fondèrent respectivement les lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba, viennent de l'Afrique de l'Ouest et réclament presque tous pour ancêtre Oukba. Cependant, les affirmations divergent sur le lieu. Pour certains, c'est Mallé alors que pour d'autres, c'est Fouta-Tôro. Quoi qu'il en soit, il est permis de retenir que les différents groupes Foulbé au nombre desquels les Wollarbé, les Yllaga et les Feroobé qui ont fondé l'Émirat de l'Adamawa sont venus de l'Afrique de l'Ouest et qu'ils auraient pour ancêtre commun Oukba. Leur installation dans l'Adamawa se fit par migration en vagues successives de familles appartenant à un même clan sous la conduite d'un leader appelé généralement Ardo. Les Wollarbé qui fondèrent le lamidat de Ngaoundéré, étaient sous la conduite de ArdoNdjobdi, alors que les Yllaga fondateurs du

² Entretien avec Sadjo, 10 avril 2022 à Rey-Bouba et OusmanouBobbo 20 avril 2022 à Ngaoundéré

³ Entretien avec OusmanouBobbo et Issa Adamou, 22 avril 2022 à Ngaoundéré.

⁴ Entretien avec Sadjo et Maazou, 10 avril 2022 à Rey-Bouba

lamidat de Rey-Bouba étaient sous la houlette d'ArdoBoubaNdjidda.

II-Du Jihad à la fondation des lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba

De coutume, la tradition peule attribue les changements majeurs intervenus dans les sociétés du Nord-Cameroun du début du XIX^{eme} siècle au Jihad. Il faut d'ores et déjà relever que cet appel lancé par Ousman dan Fodio, chérif de Sokoto, le 11 février 1804(Hamadou Adama, 2002, p. 175) ne fit pas l'unanimité des Peuls Car, comme le remarque André Gondolo « certains Peuls du Cameroun refusèrent de participer à cette révolte. Vivant en bons termes avec la population locale, certains Peuls avaient contracté de nombreuses alliances et ne souhaitaient pas du tout affronter les rois locaux » (A. Gondolo, 1978, p. 34). Malgré le refus de certains d'entre eux à s'aligner au côté d'Ousman dan Fodio, la plupart des Foulbé qui étaient jusque-là pacifiques se transformèrent néanmoins en des « guerriers fanatiques » et propagateurs de la foi musulmane. Ce point de vue concernant les changements majeurs intervenus dans le Nord-Cameroun peut être discutable. Toutefois, ce qui ne peut être difficilement nié, c'est le fait que la plupart des attitudes actuelles vis-à-vis de l'Islam et de la politique dans le Nord-Cameroun, date à n'en point douter, de la période du Jihad (M. Z. Njeuma, 1989, p. 30-33). Surtout, l'un des changements incontesté et incontestable réside dans les innovations des entités politiques traditionnelles.

En réalité, c'est au début du XIX^{eme} siècle que la conquête peule bouleversa les multiples structures sociopolitiques des

populations dites païennes du Nord-Cameroun. Dès le lancement du Jihad en 1806 (M. Z. Njeuma, 1989, p. 33) dans le *Fombina* par Ousman dan Fodio, chérif de Sokoto, les divers groupuscules peuls jusqu'alors isolés se mobilisèrent dans un vaste ensemble de mouvement militaire. C'est ainsi que les Foulbé de la Bénoué supérieure (Garoua, Rey-Bouba Binder et Tchamba), rassemblés autour de leurs différents *Ardo'en*, répondirent favorablement à cet appel du Jihad lancé par Ousman dan Fodio pour extérioriser les vexations accumulées pendant des années de domination et d'humiliations de la part des groupes ethniques trouvés en place. Les Peuls se levèrent et prirent les armes contre leurs dominateurs d'hier. Hamadou Adama abondant dans ce sens rapporte :

C'est de l'Ouest que vint la détonation, sous l'impulsion de Chéhou Ousman dan Fodio qui déclara le Djihad en 1804. En brandissant l'étendard islamique (*tuutawal*) en signe de ralliement à sa cause, il appela les Peuls à déclarer la guerre aussi bien à ceux d'entre les musulmans coupables d'apostasie, qu'à l'opresseur « païen ». La « fuyante passivité » des groupuscules peuls se transforma en volonté de puissance et leur réponse au devoir religieux allait bientôt retourner leur condition sociale et les rendre maîtres du pays. Il s'agit incontestablement d'une dynamique nouvelle de grande portée historique qui allait conduire l'élément peul, inséré au sein

des groupes paléo-nigritiques, à jouer un rôle politique, culturel, idéologique et religieux sans précédent dans cette région (Hamadou Adama, 2002, p. 174).

Sous la houlette de Modibo Adamaqui reçut la mission de répandre l'Islam, une « guerre sainte » allait embraser la sous- région. De multiples campagnes militaires furent organisées au terme desquelles les Peuls ont conquis le *Fombina*. Soudainement, les Foulbé passèrent ainsi du statut de simples bergers à un statut des dominants. L'espace géographique conquis est érigé en Émirat, subdivisé en de nombreuses entités politiques traditionnelles appelées lamidats, au nombre desquels Ngaoundéré et Rey-Bouba(M. Z. Njeuma, 1978,p.19-20).

Il est important de relever toutefois que, si la quasi-totalité des lamidats dans cette partie du Cameroun septentrional s'inscrivent indubitablement dans cette logique de « guerre sainte », celui de Rey-Boubaa été relativement créé peu avant(E. Mohammadou,1979, pp.20-22). Néanmoins, il faut reconnaître que, respectivement d'origine Wollarbé, Yllaga et Feroobe, certains lamidatsnotamment Ngaoundéré, Rey-Bouba, Garoua Maroua, Binder,sont parmi la cinquantaine des lamidats de l'Adamawa les plus importants(M.Z. Njeuma, 1978,p. 25-40). Ils étaient tous placés sous la dépendance de Yola, la métropole du *Fombina*.

Au demeurant, le lamidat de Rey-Bouba a été fondé en 1798 par ArdoBoubaNdjidda (E. Mohammadou, 1979,p. 25). Non seulement Rey-Bouba se distingue par son immensité spatiale (36000km²)(G. L. TaguemFah, p.167-188), mais aussi et

surtout la particularité de sa structure architecturale et de son organisation politique le distinguent des autres lamidats du Nord-Cameroun. L'organisation politique du lamidat de Rey-Bouba est centrée autour d'une autorité incontestable appelée affectueusement *Baaba* (papa en Fulfulde), qui était au début chef militaire pendant le Jihad, mais qui est devenu chef temporel et spirituel. Le *Baabade* Rey-Bouba est un chef tout- puissant qui règne sur son peuple et le commande.

Par ailleurs, contrairement à Rey-Bouba qui est un régime d'inspiration guerrière et de fondation militaire, le lamidat de Ngaoundéré, fondé en 1830 par ArdoNjobdi(HamouaDalailou, 1997, p. 47),présente certes une organisation politique centralisée, mais beaucoup plus civile. Ils sont respectivement fondés par ArdoNjobdi en 1830(D. Abwa, 1980,p.18-22)et par BoubaNdjidda en 1798(E. Mohammadou, 1979, p. 26).Ardo'enau départ, ces différents leaders des groupusculesfoulbés deviennent par la suite des véritables souverains appelés *laamiibé*, qui trônent à la tête de chaque lamidat détenant ainsi le pouvoir politique et spirituel.

Tel qu'on peut le constater, le Jihad ou « guerre sainte » qui a embrasé le *Fombina*à partir de 1806 (E. Mohammadou, 1977,p.17) est véritablement le facteur qui a permis la création des multiples États peuls dans l'Émirat de l'Adamawa, dont ceux de Ngaoundéré, Rey-Bouba, entre autres. Même si certains d'entre la cinquantaine des États ont été constitués peu avant le lancement du Jihad dans le Fombina, à l'instar de Rey-Bouba fondé en 1798(E. Mohammadou, 1979, p. 25), c'est incontestablement dans le

contexte de ce mouvement insurrectionnel en vue de propager la foi musulmane qu'ils doivent leur véritable consolidation. Car, comme le fait remarquer Daniel Abwa, lorsque la nouvelle du soulèvement de l'Amir al Mouminin (commandeur des croyants) atteignit la Bénoué supérieure où certains Étatsfoulbé s'étaient déjà formés(D. Abwa, 1980, p. 18-22), tous ces chefs se rendirent à Sokoto auprès d'Ousman dan Fodio afin d'obtenir chacun pour soi le pouvoir de rassembler les Foulbé dispersés et de les conduire à la victoire. Parmi ceux qui se rendirent à Sokoto, Adama fut choisi pour organiser et conduire le Jihad dans le *Fombina*, région qui lui fut octroyée. À propos des recommandations reçues par Adama de l'Amir al Mouminin, l'instituant comme leader du Jihad dans le *Fombina*, Martin Zachary Njeuma écrit:

Je t'ordonne de leur annoncer que c'est à toi que j'ai remis ce drapeau du Jihad ; que quiconque t'obéit, sache que c'est à moi qu'il obéit. Tu iras vers tes chefs peuls et tu parviendras à un accord avec eux. Ils ont tous été chefs sous des gouvernements d'infidèles. Nous voulons à présent qu'ils répandent la religion de Dieu. Tu leur assigneras des districts, à chacun selon son rang. Ils devront continuer la « Guerre Sainte », pour la gloire de Dieu (M. Z. Njeuma, 1989, p. 23).

Toutefois, le mot Jihad, couramment traduit par « guerre-sainte », mérite d'être clarifié. Au demeurant, le Jihad est

lié à l'expansion de l'Islam. Cependant, il est diversement interprété, lesquelles interprétations passent à côté du sens originel. Hamadou Adama apporte des explications édifiantes à propos de ce mot. Selon l'auteur, la traduction du Jihad par « guerre- sainte » est une notion étrangère au sens réel même du mot qui signifie littéralement « efforts à fournir au mieux de ses capacités »(Hamadou Adama, 1999, pp. 286-287). Ce qui illustre mieux le vrai sens du Jihad, explique l'auteur, est cette parole du Prophète qu'il déclara lors de son retour d'une expédition contre une tribu arabe appelée *Qabila*⁵fortement attachée à la religion traditionnelle : « nous revenons du petit Jihad pour accomplir le grand Jihad » c'est-à-dire pour tenter d'atteindre la perfection intérieure. Le Jihad en tant qu'activité guerrière, il y eut une tendance dans le temps à en faire le sixième « pilier » de l'islam, notamment les *khéridjites*. Toutefois, cela ne fut pas accepté de tous. Certaines écoles juridiques de l'orthodoxie *sunnite* tel que le *hanbalisme* ne le considérait comme obligation que si certaines conditions étaient réunies. Par exemple, il fallait que les « infidèles » déclenchent les hostilités d'abord et surtout qu'il y ait des chances raisonnables de succès. De même, le Jihad était considéré comme un devoir individuel dans certaines situations, notamment lorsque l'ennemi attaque un territoire musulman (*dar-el-islam*). Dans ce cas, celui qui n'accomplit pas ce devoir est considéré au regard de la juridiction islamique comme un hypocrite. Quelque soit le sens attribué au Jihad dans le *Fombina*, il demeure fort bien à l'origine de l'implantation des multiples lamidats peuls

⁵ Pour le terme « *Qabila* », le lecteur voudra bien consulter Hamadou Adama, 1999, pp. 286-287.

dans l'Adamawa au nombre desquels ceux de Ngaoundéré et Rey-Bouba dont le conflit frontalier autour de la zone de « Mbéré » située au Sud-Ouest de Rey-Bouba et à l'Est de Ngaoundéré fait l'objet de ce travail.

III -Le Dialogue des souverains et l'action de l'Administration Coloniale française

La question des limites territoriales ou frontalières traitée dans cet article, est récurrente et perdure dans les lamidats peuls du Nord-Cameroun, mettant aux prises non seulement les souverains, mais également les groupes ethniques de leur territoire de commandement. L'intervention du colonisateur dans l'arbitrage des différends frontaliers ou territoriaux est indispensable, même si quelque fois, c'est le Colonisateur lui-même dans le but de la délimitation des limites territoriales, est à l'origine de ces conflits frontaliers.

III-1 - Bref aperçu sur la notion de frontière

Le concept de frontière est une notion polysémique et par conséquent, il n'est pas facile ou aisé d'en apporter une définition unique. Cette notion se révèle ainsi essentiellement relationnelle dans la mesure où son utilisation dépend du contexte historique et du cadre géographique (Abdouraman Halirou, 2007, p. 5). Dans ce sens, à la question de savoir ce que c'est une frontière, Michel Foucher apporte une définition opératoire qui stipule que « la frontière est une discontinuité géopolitique, à fonctions de marquage réel, symbolique et imaginaire » (M. Foucher, 2004, p.38)

La fonction de discontinuité est effective aussi bien entre les éléments et les groupes humains que sépare la limite. Celle du réel renvoie à la limite spatiale de l'exercice d'une souveraineté dans ses propres modalités. Quant à la fonction symbolique, elle se rapporte à l'appartenance à une communauté politique dépendant d'un territoire, à la perception de l'espace développée par un quelconque groupe humain dont l'objectif est de se faire une certaine identité. Quant à la fonction de l'imaginaire qui est d'ailleurs intimement liée à la précédente, elle se réfère au rapport avec l'autre, ce dernier pouvant être considéré comme ami ou ennemi(M. Foucher, 2004, p.38)

Comme tel, l'on se rend compte qu'il y a une relation affective que développent les populations d'avec la frontière, raison pour laquelle certains spécialistes de la science des frontières (encore appelée limnologie) à l'instar de Paul Guichonnet et Claude Raffestin pour ne citer que ceux-là, pensent qu'il est important de défonctionnariser le concept de frontière. Dans cette perspective, ils laissent lire que :

(...) Avec la défonctionnalisation, les problèmes frontaliers se nivellent, les conflits s'évanouissent, les échanges se multiplient et les régions frontalières deviennent de véritables zones d'articulation là où, autrefois, les ensembles nationaux se sont soudés de manière rigide(P.Guichonnet et C.Raffestin, 1974, p. 49)

Au regard de ce qui précède, l'on s'aperçoit que la défonctionnalisation de concept de frontière que prônent Paul Guichonnet et Claude Raffestin, permet d'atténuer à n'en point douter le caractère conflictuel ou disjoncteur des frontières observées, autant dans les Etats modernes que dans les entités politiques traditionnelles à l'instar des lamidatspeuls de la partie septentrionale du Cameroun.

Par ailleurs, le terme frontière utilisé en Français dérive de l'ancien adjectif « frontier » qui vient lui-même du mot « front » dont la signification littérale est « faire face » et « être voisin de » (*Dictionnaire Encyclopédia Universalis*, 2001, p. 200) Ce vocable dont l'emploi fut d'abord militaire, fait son apparition dans la langue française vraisemblablement entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} (M. Foucher, 2004, p. 38). Il s'agit alors d'aller « en frontière » pour faire front. Dans ce contexte, l'apparition de terme frontière dans les langues française, germanique ou anglaise, coïncide sans doute avec l'élaboration de la notion de l'Etat moderne (P. Guichonnet et C. Raffestin, 1974, pp. 12-13). Bien que vulgarisé entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècles européens, le vocable de frontière se révèle bel et bien une donnée ancienne qui serait d'ailleurs liée à l'évolution de l'humanité. Comme le rapporte Abdouramane Halirou : « Dans l'Antiquité, la frontière semble avoir eu un caractère sacré. Et avant d'être un instrument technique, elle aurait été l'expression d'un besoin dérivé, combinant l'organisation religieuse et éventuellement celle socio-économique. » (Abdouraman Halirou, 2007, p. 8).

Visiblement, l'on comprend que depuis l'époque ancienne, la notion de frontière ne se limite pas seulement à une simple notion religieuse. Bien plus, celle-ci intègre des enjeux territoriaux, politiques, géostratégiques et économiques. Les lamidatspeuls dont le conflit frontalier fait l'objet de cette étude, sont des véritables États à des tailles réduites propres à l'Afrique et qui sont souvent en proie aux différends frontaliers ou territoriaux dont la pomme de discorde peut être l'un des enjeux suscités. En Afrique subsaharienne où existent des entités politiques traditionnelles, les conceptions de frontière sont présentes. Elles n'échappent ni aux pesanteurs temporelles, ni à celles contextuelles. Malgré l'avènement des limites artificielles avec le colonisateur, les frontières en Afrique restent parfois des frontières mentales et par conséquent invisibles et du coup, elles deviennent fluctuantes. Parlant des frontières des entités politiques traditionnelles tels que les lamidats et sultanats, Colette Dubois et Marc Michel soulignent à propos que :

Beaucoup de sociétés africaines précoloniales étaient des sociétés lignagères, émiettées, fluctuantes. Malgré tout, certains Etats territoriaux (empires et royaumes) existaient, mais bien peu possédaient des espaces délimités, mesurés, fermés, pouvant donner des repères aux colonisateurs (C. Dubois & Marc Michel, 2000, p. 9).

Au regard de ce qui précède, on s'aperçoit que contrairement à la conception linéaire (*border*: qui renvoie surtout à la frontière internationale) introduite en Afrique par les colonisateurs européens, les frontières en Afrique subsaharienne à l'époque ancienne se présentaient sous forme zonale(Ch. de la Roncière, 2000, pp. 15-16). Celle-ci s'apparente alors à la notion de *borderland* dont parle Saibou Issa quand il écrit que : « Très souvent, *border* (frontière internationale) et *boundary* (limite) sont différemment employés pour désigner la limite entre deux entités. La notion de *borderland* quant à elle s'apparente à celle de zone de frontière »(Saibou Issa, 2001, p. 81).

Dans cette perspective, la zone frontalière comme la « zone de Mbéré », objet de cet article, est quasi imprécise. Elle joue non seulement le rôle de zones de contacts, mais à la fois d'interactions économiques et même de rivalités. Il y a alors un flou dans la gestion de ces genres de frontière entraînant par conséquent des conflits. Ce flou découlerait plus ou moins de l'exercice du pouvoir politique des souverains des lamidats, entités politiques traditionnelles précoloniales. Car parmi ces entités traditionnelles, l'on trouve des états guerriers, ayant des structures militaires bien fortes et du coup la frontière prend alors le sens de « zone d'expansion ou de régression culturelle»(C. CoqueryVidrovitch, 2005,pp. 39-54). Aussi convient-il de mentionner que, dans ce mouvement historique vécu dans les lamidats et sultanatsdu Nord-Cameroun, le territoire que domine un souverain ne se réfère pas seulement à un espace donné tangible, mais plutôt, il se définit par l'emprise que le souverain a sur ses dépendants. C'est dans ce contexte si

bien complexe que le colonisateur va intervenir en imposant les frontières-lignes, qui sont certes des véritables limites de séparation des lamidats et sultanats, cependant elles sont loin de sonner la fin des différends frontaliers dans lesdites entités politiques traditionnelles.

III-2-Les différends frontaliers entre les lamidats de Rey-Bouba et Ngaoundéré

Les lamidats de Rey-Bouba et de Ngaoundéré sont deux grandes entités politiques traditionnelles importantes qui ont en commun une longue frontière et qui, somme toute, vivaient en bonne intelligence. L'on remonte l'histoire des relations harmonieuses de ces deux entités traditionnelles au début même de la fondation des lamidats du *Fombinaau* XIXème siècle. En guise d'un bref rappel, il faut relever que la quasi-totalité des lamidats du Nord-Cameroun furent mis en place dans la mouvance de ce qui fut appelé *Jihad*(M. Z.Njeuma, 1978,pp.68-71).Toutefois,il est à relever que celui de Rey-Bouba a été fondé par ArdoBouba- Ndjidda en 1798, peu avant cette « guerre sainte »(G. L. TaguemFah, 2003, p. 269). Au moment de la fondation du lamidat de Ngaoundéré dans les années 1830(D. Abwa,1980 p.28), ArdoNdjobdi, son fondateur, sollicita et obtint l'intervention de Bouba-Ndjidda, lamido de Rey, dans la guerre qu'il fit contre les Mboum, alors premiers occupants de l'espace. A propos de cette main tendue de Ndjobdi de Ngaoundéré au lamidoBouba-Ndjidda de Rey, Eldridge. Mohammdou écrit :

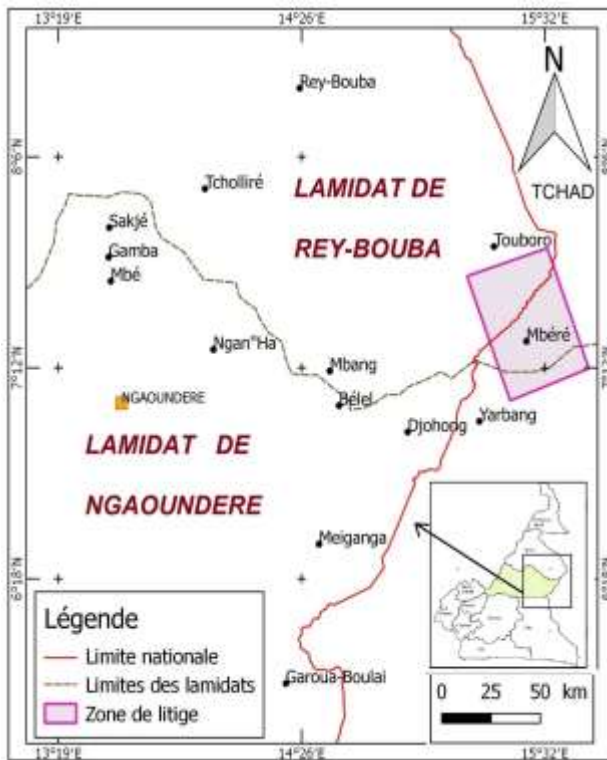
ArdoNdjobdi envoya demander au chef de Ray son aide pour venir à bout du chef Mboum appelé BelakaKoya. Conduisant lui-

même une importante armée, BoubaNdjidda quitta Ray, traversa tout le territoire encore entre les mains des animistes et porta secours à Ndjjobdi et ensemble avec Haman Sambo de Tibati, ils écrasèrent les Mboum(E. Mohammadou, 1980, pp.165-166).

Ces propos d'EldridgeMohammadou laissent lire entre les lignes une certaine solidarité, une cohabitation pacifique entre les différents lamibé qui fondèrent les entités politiques traditionnelles en général dans cette partie du pays et en particulier entre Rey-Bouba et Ngaoundéré, jusqu'à la mort de ArdoNdjobdi, souverain de Ngaoundéré en 1838(Mamoudou, 2005, p. 392).Tous les souverains qui régnèrent à Ngaoundéré à la suite de Ndjjobdi allaient d'ailleurs maintenir ces bonnes relations avec Rey-Bouba.Toutefois, cette cohabitation pacifique commencée avec Rey-Bouba dès la fondation de Ngaoundéré allait être mise à mal avec l'arrivée des colonisateurs européens en quête de positionnement et de légitimation de leur pouvoir et surtout suite aux délimitations successives engagées entre les deux lamidatsYllaga et Wollarbé par les Français. Dans cette logique, les propos d'EldridgeMohammadou sont édifiants à plus d'un titre quand il relève « qu'après la guerre, les Français se mirent à tailler des morceaux de territoires dans le lamidat de Rey-Bouba... »(E.Mohammadou, 1980, p. 241).En réalité, la délimitation ou la redéfinition des différents lamidats du Nord-Cameroun en général selon le colonisateur et en particulier le démembrement de Rey-Bouba au profit des lamidats voisins commencé par les Allemands allaient continuer sous la période française. La

preuve est qu'en 1913, le Duc de Maklenbourg en voyage dans la région Nord-Cameroun, décida de rattacher la « terre de Mbéré », zone que nous pouvons observer sur la carte ci-dessous, qui faisait alors partie intégrante du lamidat de Rey-Bouba à celui de Ngaoundéré (D. Abwa, 1980, p. 146).

Carte : Mbéré, zone de litige entre les lamidats de Rey-Bouba et de Ngaoundéré



Sources : Base de données spatiales du Camerou (2016) et Encyclopédie de la RUC,

Concepteur et adaptateur : Greng Pascal,

Réalisateur : BemeyenguiéBoloko Octave (novembre 2017).

Vaincus de la première guerre mondiale, les Allemands cèdent leur territoire aux Français. Avec l'arrivée de ces derniers, Bouba Djama'a, lamido au trône à Rey, va entreprendre des démarches dont l'objectif avoué n'est autre que celui de rentrer en possession du territoire de « Mbéré » amputé de son lamidat sous la période allemande et qu'il estime être injustement rattaché au lamidat de Ngaoundéré (Mamoudou, 2005, p. 392). Cependant, c'est sans compter avec la complicité tacite entretenue entre le capitaine Ovigneur et le lamido Issa Maigari (1904-1922) alors au trône de Ngaoundéré. A en croire les propos de Daniel Abwa, Issa Maigari avait une forte autorité auprès du capitaine français Ovigneur et, dès lors, le souverain de Ngaoundéré refusa la restitution de Mbéré au lamidat de Rey-Bouba (D. Abwa, 1980, p. 146).

Abondant dans le même sens,

Eldridge Mohammadou confirme cette complicité tacite entre le capitaine français Ovigneur et le souverain de Ngaoundéré Issa Maigari lorsqu'il mentionne que : « Le lamido Issa Maigari de Ngaoundéré s'engagea avec le capitaine (Ovigneur) à travers des manigances dans le but de conserver le territoire de Mbéré » (E. Mohammadou, 1980, p. 142). Cette volonté manifeste du lamido de Ngaoundéré appuyée par le représentant français de s'approprier d'une

parcelle qui appartient au lamidat de Rey-Bouba ne peut qu'envenimer les bonnes relations qui existaient depuis des lustres entre les deux lamidats voisins. C'est ainsi que Bouba Djama'a, souverain du lamidat de Rey-Bouba, cherchant à éviter toute confrontation, va entreprendre des démarches administratives en soumettant ce qu'il convient par ailleurs d'appeler « la question Mbéré » à l'arbitrage de l'administrateur de la Région Nord(E. Mohammadou, 1980, p. 142). En fin de compte, cette « question Mbéré » connut une issue satisfaisante grâce au dialogue pacifique engagé surtout par le souverain de Rey-Bouba sous la Houlette de l'Administration coloniale. C'est ce qui ressort d'ailleurs de l'analyse faite par Mamoudou à propos de ce climat d'extrême tension entre les deux lamidats voisins : « Après avoir fait la connaissance topographique de la région disputée et après avoir écouté les deux parties, le commandant de la région Nord-Cameroun prit la décision de restituer le Mbéré au lamidat de Rey-Bouba. Ce qui fut confirmé par le gouverneur Fourneau en 1918 »(Mamoudou, 2005, p. 393).

Visiblement, la volonté du lamidoBouba Djama'a à maintenir les bonnes relations qui existaient entre les deux lamidats voisins et surtout l'arbitrage sans parti pris du Commandant de la région Nord-Cameroun contribuèrent à ramener les forces en présence à renouer des relations de bon voisinage. Désormais, pour éviter les revendications ou des éventuelles contestations, les deux souverains acceptèrent les limites des deux entités politiques précisées sur le terrain dès 1918 avec le maximum d'exactitude. Ces limites sont d'ailleurs reprécisées dans la lettre du gouverneur Fourneau écrite au

lamido de Rey-Bouba en la date du 24 août 1918 dont voici le contenu:

Je t'envoie une lettre écrite en français et munie d'une carte en arabe pour te faire connaître les limites de BoubaNdjida avec les sultanats voisins...Je te répète que les limites entre Ngaoundéré et Rey sont le Mayo Sala, puis du point où la route de Saadgé à Rey coupe le Mayo kari par une ligne allant à karbapetel au hosseréMbang et au Mayo Mandoukoum, karbapetel et Garga Manga étant à Rey, ainsi que les villages situés à l'Est de la ligne Mayo-kari à karbapetel. En revanche, Aladjigalibou et Saadje restent à Ngaoundéré. A partir du Mandoukoum la limite entre Ngaoundéré et BoubaNdjida suit le Mayo Mandougoum jusqu'à la Vina, puis la Vina jusqu'au Mayo Bikaoum jusque près du confluent du gel, puis la Bibarké jusqu'à sa source à Goumrack ; puis la montagne de Goumrak où prend sa source le Djalougou, puis le Djalougou jusqu'au Kedjimi ; puis le Mayo Kedjimi jusqu'au Mayo Diseng ou Ditcheng ; puis le mayo Ditcheng jusqu'au mayo doubanke, puis le mayo Doubanke jusqu'à sa source ; de là, la frontière arrive à la Rina, puis de la Rina jusqu'à l'ancienne limite du temps des Allemands(ANY APA, 12052/D).

Il ressort de ce qui précède que « l'affaire Mbéré » a été l'un des différends frontaliers ou territoriaux qui a mis à mal les relations et le vivre ensemble harmonieux entre les lamidats de Ngaoundéré et de Rey-Bouba. Certes, ce conflit serait dû aux divisions fantaisistes opérées par les Européens dans le Nord-Cameroun, cependant il faut reconnaître le mérite ou les efforts fournis par certains représentants français dont l'arbitrage permit le règlement pacifique des différends, évitant non seulement la confrontation entre les souverains des lamidats en conflit et par-delà l'opposition entre deux régions administratives, en l'occurrence la région de la Bénoué et celle de l'Adamaoua.

Conclusion générale

Au terme de cette étude portant sur « Les conflits frontaliers dans les lamidats peuls du Nord Cameroun : le cas du conflit frontalier entre les lamidats de Ngaoundéré et Rey-Bouba autour de la Zone de Mbéré », ce qu'il convient de retenir, c'est qu'en réalité, les limites frontalières ou territoriales internes des lamidats et sultanats du Nord-Cameroun, héritées ou influencées par les colonisateurs européens devraient plutôt être capitalisées au lieu d'être considérées comme une entorse à la consolidation des dites entités politiques traditionnelles. Dans cette logique, nous pensons qu'il est important pour les différents souverains traditionnels d'avoir une perception positive des frontières entre lamidats, susceptible de garantir de bons rapports entre ces entités, que de considérer celles-ci comme des pommes de discorde, mettant en péril non seulement les échanges économiques, les rapports de bon voisinage, mais

aussi et surtout le vivre ensemble harmonieux entre les entités politiques traditionnelles, gages du développement du Nord Cameroun en particulier et du Cameroun en général.

Références bibliographiques

Liste des Informateurs

AbboAssoura, 72 ans, notable, 20 septembre 2011 à Ngaoundéré

ArdoNdjobdiTafida, 70 ans, Prince, 20 août 2013 à Ngaoundéré

Issa Adamou, 57ans, Notable, 22 avril 2022 à Ngaoundéré

Mazou, 70ans, Notable, 10 avril 2022 à Rey-Bouba

Sadjo, 74as, Notable, 10 avril 2022 à Rey-Bouba

OusmanouBobbo, 67ans, Notable, 20 août 2022 0 Ngaoundéré

Ousmanou Kila, 74ans, Notable, 20 septembre 2011 à Rey-Bouba

B-Référence Bibliographique

ABWA Daniel, 1980, « Le lamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », Thèse de Master Degree d'Histoire, Université de Yaoundé 1

ABDOUL Kadiri, 2002, « La dynamique des institutions militaires dans les lamidats du Nord-Cameroun (XIXè-XXèsiècles) : cas de Rey-Bouba et Ngaoundéré », Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Ngaoundéré

ABDOURAMANHalirou, 2007, « Frontières et découpages territoriaux dans l'Extrême-Nord du Cameroun : enjeux et

implications (XIV^e-XX^e siècles) », Thèse de Doctorat/ Ph D. d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

ANONYME, 2003, « Les griots dans le Mali des talents », ANY APA, 12052/D, Lettre du Gouverneur du Cameroun à l'Ardo de Rei en la date du 24 août 1918.

COQUERY VIDROVITCH Catherine, 2005, « Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle », in *UNESCO*.

DEVAUTOUR Paul, 1980, *Encyclopédie Universalis Vol4*, PUF, Paris

BAH Thierno Mouctar, 1985, « Guerre, pouvoir et société dans l'Afrique pré-coloniale (entre le lac Tchad et la côte du Cameroun) », Thèse de Doctorat d'Etat d'Histoire, Sorbonne, Paris

BAH Thierno Mouctar, 1982, « Les Armées peul de l'Adamaoua au XIX^e siècle », in BRUNSCHIWIW Martine (éd), *Etudes africaines offertes à Henri Brunshwig*, EHESS, Paris

BAH Thierno Mouctar, 1993, « Le facteur peul et les relations interethniques dans l'Adamaoua au XIX^e siècle », in BOUTRAIS Jean., *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Nord-Cameroun)*, Ngaoundéré-Anthropos, Paris

BABA KAKE Ibrahima., 1982, *Combat pour l'histoire africaine*, Présence Africaine, Paris.

DELAFOSSÉ Michel, 1912, *Haut Sénégal-Niger*, 1^{ère} série, Paris.

CISSOKO SEKENE Mody, 1975, *Tombouctou et l'empire songhay*, NEA, Dakar-Abidjan».

De la RONCIERE Charles, 2000, « La Notion et la Pratique de la frontière en Afrique occidentale, XIII^e - XVI^e siècles. Esquisse d'une description d'après les auteurs

arabes, les tarikhs et la tradition orale », in DUBOIS Colette, Marc Michel & SOUMILLE Paul (éds), *Frontières plurielles, Frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*.

Dictionnaire Encyclopédia Universalis, 2001.

DUBOIS Colette & Marc Michel, 2000, « Introduction », in DUBOIS Colette Marc Michel & SOUMILLE Paul (éds), *Frontières plurielles, Frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, Paris.

FOUCHER Michel, 2004, *Fronts et Frontières : un tour du Monde géographique*, Fayard, Paris.

FROELICH Jean Claude, 1954, « Vie économique d'une cité peule », in *Etudes Camerounaises* N°43-44, mars-juin.

GONDOLO André, 1978, « Ngaoundéré : évolution d'une Cité peule », Thèse de Doctorat de 3^e cycle de Géographie, Université de Rouen.

GRENG Pascal, 2018, « Les Lamidats et Sultanats du Nord-Cameroun : étude comparative des entités politiques traditionnelles peules et kotoko (XIX^e-XX^e siècles), Thèse de Doctorat/PhD d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

GUICHONET Paul et RAFFESTIN Claude, 1974, *Géographie des Frontières*, PUF, Védome, Paris.

HAMADOU Adama, 2002, « La Faada et l'apprentissage démocratique dans les lamidats du Nord-Cameroun », in *Islam d'Afrique : entre le local et le global, l'Afrique politique*, Karthala, Paris.

HAMADOU Adama, 1999, « L'islam et les relations interethniques dans le Diamaré (Nord-Cameroun) », in *Histoire et Anthropologie* N°S 18-19.

HAMADOU Adama et BAH Thierno Mouctar, 2001, « Un Manuscrit Arabe sur l'histoire du royaume de Kontcha (XIX^e-XX^e siècles) », *Institut d'Etudes Africaines*, Rabat.

HAMADOU Adama, 2016, « Les Manuscrits arabes relatifs aux renseignements stratégiques au Nord-Cameroun colonial : 1916-1960 », in HAMADOU Adama (sous la dir de), *Patrimoine et sources de l'histoire du Nord-Cameroun*, L'Harmattan, Paris.

HAMOUA Dalailou, 1997, « Ardo Issa : bâtisseur du lamidat de Ngaoundéré 1954-1978 », *Mémoire de Maîtrise d'Histoire*, Université de Ngaoundéré

HAMID, 2017, « Le griot au Nord-Cameroun : XX^e début XXI^e siècle », Thèse de Doctorat/PhD d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

MAMOUDOU, 2005, « Les relations interlamidales de la fondation de l'Emirat de l'Adamawa (1809-2000) », Thèse de Doctorat/Ph D d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

MOHAMMADOU Eldridge, 1979, *Ray ou Rey-Bouba. Traditions historiques des Foulbé de l'Adamaoua*, Musée dynamique du Nord-Cameroun, CNRS, Paris.

MOHAMMADOU Eldridge, 1964, « L'histoire des lamidats foulbé de Tchamba », *ABBIA, Revue culturelle Camerounaise*, N°6.

NJEUMA Martin Zachary, 1989 (sous la dir de), *Histoire du Cameroun (XIX^e-début XX^e siècle)*, L'Harmattan, Paris.

NJEUMA Martin Zachary, 1978, *FulanyHegemony in Yola (Old Adamawa)1809-1902*, CEPER, Yaoundé.

SA'AD Abubakar, 1970, « The Emirateof Fombina 1809-1903 : the attempts of politicallysegmented people establish and mantain a centralizedform of government », Thesis of

the Degree Doctor of Philosophy, Ahmadou Bello University, Zaria.

SAIBOU Issa, 2001, « Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad : dimension historique (XIV-XX^e siècles) », Thèse de Doctorat/Ph D. d'Histoire, Université de Yaoundé I.

STRUMPELL Kurt, 1912, *Geschichte aus Adamaus*, Hambourg

STRUMPELL Kurt, 1972, *Histoire des Foulbé de l'Adamaoua*, Hambourg.

TAGUEM FAH Gilbert Lanblin, 2003, « Crise d'autorité, regain d'influence et problématique de la pérennité des lamidats peuls du Nord-Cameroun : étude comparative de Rey-Bouba et Ngaoundéré » in PERROT Claude Hélène et FAUVELLE AYMART François Xavier, (éds), *Le retour des Rois, les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, L'Harmattan, Paris